

# Angers SCO repêché en ProLigue pour la saison 2025-2026

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE** – *Vendredi 4 juillet 2025*

**Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Handball (LNH), réuni ce vendredi 4 juillet 2025, a prononcé le repêchage du club d'Angers SCO Handball en ProLigue pour la saison sportive 2025-2026.**

Relégué sportivement à l'issue de la saison 2024-2025, le club d'Angers SCO avait déposé un dossier en vue d'un éventuel repêchage.

Comme chaque saison, le Comité Directeur peut compléter les divisions si des clubs initialement qualifiés voient leur participation refusée pour des raisons réglementaires, administratives ou budgétaires.

Après avis favorable de la CNACG, le Comité Directeur a jugé que le dossier d'Angers SCO remplissait les conditions nécessaires pour son maintien en ProLigue, sous réserve de l'attribution du statut de club professionnel.

À ce jour, 14 des 16 clubs sportivement qualifiés pour la ProLigue (2e division) sont autorisés à participer à la saison 2025-2026. Il s'agit d'Angers, Besançon, Caen, Cherbourg, Cournon, Créteil, Frontignan, Ivry, Massy, Pau-Billère, Pontault-Combault, Saran, Sarrebourg et Valence.

Les clubs de Nancy et Saintes, pour leur part, n'ont pas obtenu l'autorisation de la Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) de la LNH, en raison du non-respect des conditions exigées pour évoluer à ce niveau ([voir décision du 11 juin 2025](#)).

Ils sont actuellement en attente de la décision de la Fédération Française de Handball, saisie dans le cadre de leur appel.

**Contact Presse – Ligue Nationale de Handball**

Laureline Janvier – 06 32 95 09 16 – [l.janvier@lnh.fr](mailto:l.janvier@lnh.fr)